

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_012 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_012 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2022 pour l'eau potable, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 189 400,00 € dont :

8 480 000,00 € en fonctionnement
6 709 400,00 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- les ventes d'eau	4 852 300,00 €
- la redevance pour la pollution d'origine domestique	1 135 200,00 €
- la facturation de travaux de branchement	176 000,00 €
- la redevance préservation de la ressource en eau	296 000,00 €
- la location de compteurs	1 275 500,00 €
- les autres prestations	206 600,00 €
- les atténuations de charges	275 000,00 €
- les reprises de subventions	263 400,00 €

Total des recettes :

8 480 000,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 450 300,00 €
- les charges de personnel	1 946 003,00 €
- d'autres charges de gestion courante	125 000,00 €
- les intérêts d'emprunt	220 000,00 €
- les atténuations de produits (dont redev. Agence Eau)	1 050 000,00 €
- la dotation aux amortissements	1 600 000,00 €
- un virement à la section d'investissement	964 697,00 €
- des charges exceptionnelles	114 000,00 €
- des dépenses imprévues	10 000,00 €

Total des dépenses : 8 480 000,00 €

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement	964 697,00 €
- la dotation aux amortissements	1 600 000,00 €
- des subventions	54 900,00 €
- une enveloppe d'emprunts	3 789 803,00 €
- opération patrimoniale	300 000,00 €

Total des recettes : 6 709 400,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- la reprise des subventions d'équipement antérieures	263 400,00 € 1 520 000,00 €
- le remboursement du capital des emprunts	310 000,00 €
- une enveloppe pour des frais d'études	
- de nouveaux travaux sur le réseau, la poursuite des opérations structurantes	4 316 000,00 € 300 000,00 €
- opérations patrimoniales	6 709 400,00 €

Total des dépenses :

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2022 pour l'eau potable, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 189 400,00 € dont :

8 480 000,00 € en fonctionnement
6 709 400,00 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY